CLUB D'ESCRIME
DE WATTRELOS

Fiche d'inscription standard à partir de 16 ans : M17 année 2 et au delà

Saison 2020 / 2021

☐ FFE ☐ FFH

PHOTO

Renseignements personnels *(cadre à remplir par l'adhérent)*

NOM du tireur : _____

PRENOM du tireur : _____

Nom du représentant légal si différent : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

_____

TEL fixe / portable : _____

E mail : _____

☐ **Oui** ☐ **Non** J'accepte de recevoir des e-mails en provenance du club
☐ **Oui** ☐ **Non** je permets au club de citer l'adhérent avec publication de photographie

Catégorie :

☐ **M 17**
2004

☐ **M 20** ☐ **Senior**
2001 à 2003 1982 à 2000

☐ **Vétéran**
1981 et avant

☐ **Droitier** ☐ **Gaucher**

☐ **Masculin** ☐ **Féminin**

1ère inscription club

☐ **Oui** ☐ **Non**

Certificat médical :

☐ **Oui** ☐ **Non** ☐ **FFH** ☐ **Vétéran**

Location de matériel *(à remplir par le Maître d'Armes)* **Parrainé par** _____

Matériel	Personnel	Réf CEW	Loué(e) le	Rendu(e) le
➢ Sous cuirasse	☐ Oui	SC_____		
➢ Veste	☐ Oui	V_____		
➢ Pantalon	☐ Oui	P_____		
➢ Arme (à partir de benjamin)	☐ Oui	A_____		
➢ Casier club n° _____	Nombre de matériel loué au CEW (arme compte pour 2)		= _____ x 10 €	

Règlement de la cotisation annuelle *(à remplir par un membre du bureau)*

➢ Réception de chèque(s) ANCV pour un montant de : _____ €	☐ Oui ☐ Non
➢ Réception du règlement de la cotisation annuelle de : **165 €** / _____ € ➢ Passeport annuel FFE pour les compétiteurs *(à partir de M15)* : ☐ **6 €** ➢ Pour les adultes salariés option d'assurance conseillée: ☐ : **2 € / an** ➢ Achats lors de l'inscription : _____ **€**	☐ Oui ☐ Non ☐ chèque, ☐ espèce
➢ Réception du règlement de la location de matériel de : _____ €	☐ Oui ☐ Non
Réception du chèque de caution libellé au CEW de : **150 €** *Le CEW peut encaisser la caution afin de rembourser les frais de réparation ou de dégradation de tenue non acquittés à la restitution de matériel par l'adhérent. Dans ce cas le CEW rembourserait à l'adhérent la différence entre ces frais et la caution encaissée.*	☐ Oui ☐ Non ☐ rendu, ☐ détruit
➢ Bon OMS complété par le CEW : né entre le 01/07/2003 et 30/06/2012 et habitant Wattrelos	☐ Oui ☐ Non

Signature des parents ou de l'intéressé majeur **Signature et cachet du CEW**

CLUB D'ESCRIME
DE WATTRELOS

Aide matérielle exceptionnelle COVID 19

➢ *Saison 2020 / 2021*

Fait à Wattrelos,

Le 20 aout 2020

Madame, monsieur.

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 touche également notre sport et en plus des mesures sanitaires générales en vigueur, des mesures spécifiques sont également prises.

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, les achats du gant et des fils de corps sont obligatoires pour tous les adhérents du club quelle que soit la catégorie.

Cette année le club a décidé et a le plaisir pour la rentrée de septembre 2020 **d'offrir,** à tous les tireurs licenciés à Wattrelos à jour de leurs cotisations, un kit comprenant :

Un gant simple 3 armes et un fils de corps. Un fil de masque vient compléter ce kit pour les sabreurs.

Cette aide matérielle d'environ 35 euros par tireur est rendue possible grâce aux aides substantielles :

- Du Comité Départementale d'escrime du Nord (dénomination en cours de changement).
- De l'Agence National du Sport (ANS) par l'octroi d'une subvention répondant à une action d'aide au passage de la crise du COVID-19.

Ainsi nous sommes convaincus que vous réserverez un accueil favorable à cette aide qui, nous le pensons, permettra à votre enfant ou vous-même de respecter les mesures élémentaires d'hygiène par la possession de son équipement personnel.

Les essayages de taille de gant se feront directement au club lors de votre inscription. Merci à cet effet de venir muni de votre propre solution hydro-alcoolique pour désinfecter les mains au préalable.

Si vous possédez déjà cet équipement vous avez la possibilité de le remplacer par un bon d'achat d'une valeur de 35 euros de matériel à faire valoir avant 31 décembre 2020 auprès du club sur le catalogue Royal escrime notre fournisseur actuel (ex : achat d'un masque, d'un gant 800 N à partir de M15 …)

Coupon réponse à remettre au club lors de l'inscription :

Nom : _____ **Prénom :** _____

☐ Je souhaite recevoir le kit gant + fil(s) et je suis (*rayer les mentions inutiles*) :

Droitier / Gaucher Sabreur / Epéiste Taille de gant : _____

Ou

☐ Je renonce au kit que je remplace par un bon d'achat de 35 euros de matériel à faire valoir avant 31 décembre 2020 auprès du club sur le catalogue Royal escrime

Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS, le mardi et le vendredi soir de 19h00 à 20h30
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

CLUB D'ESCRIME
DE WATTRELOS

Grande souscription 2020

CLUB D'ESCRIME
DE WATTRELOS

Chers Adhérents,

Depuis son origine le club pratique une tarification permettant aux plus modestes de pouvoir s'exercer à notre belle discipline autant que les familles plus aisées.

En 10 ans, le nombre croissant de compétiteurs et la diversité des armes proposées nous conduisent :

- A porter à 2 salariés, l'équipe enseignante depuis de nombreuses saisons et augmenter le nombre d'heures rémunérées avec le paiement de cotisations sociales qui augmentent en conséquence.
- Acquérir et renouveler le matériel et tenues. Pour rappel il faut compter au minimum **600 €** pour équiper entièrement un sabreur qui fait de la compétition et **450 €** pour un épéiste.
- Participer aux compétitions nationales M13 à séniors avec des déplacements toujours plus couteux.

Ces actions combinées risquent de faire « fondre » notre réserve de précaution du fait de la fluctuation de la subvention publique de l'ANS (ex-CNDS) et la stabilité de celle de notre municipalité malgré des effectifs clubs sans commune mesure par rapport à ceux d'il y a 10 ans. Cela ne va pas dans le sens de notre ambition de développement et de performance car nous percevons presque moitié moins de subventions par licencié et cela a eu pour conséquence de :

- Bien moins subventionner les déplacements des enfants en compétition
- Ne plus prendre en charge les engagements des compétitions.
- Ne pas faire d'acquisition de tenues aux normes et de textiles logotés club pour renforcer notre identité.

Afin de poursuivre notre niveau de prestation et de l'enrichir, nous lançons un appel aux dons auprès des familles et entreprises qui souhaitent s'investir davantage dans note projet. Cela aura pour avantage de limiter l'augmentation des cotisations pour tout le monde dans les années à venir mais aussi de mieux financer les acquisitions de biens et les déplacements nationaux de nos tireurs. Il nous faut également peu à peu reconstituer une réserve financière pour faire face aux dépenses exceptionnelles et aux « coups durs », réserves qui risquent fort de s'amenuiser cette saison.

Si votre foyer fiscal est imposé sur le revenu nous vous délivrerons un reçu fiscal en mars 2020 vous permettant d'obtenir une réduction d'impôt de :

- 66% du montant de votre don si vous êtes un particulier.
- 60% du montant de votre don si vous êtes une entreprise.

Le montant du versement est libre bien entendu mais voici une grille d'exemples pour vous aider à définir le montant que vous souhaitez verser au club :

Exemple de montants de don	**Montant de la Réduction fiscale**		**Montant réel après réduction d'impôt en 2021**	
	Particulier Article 200 du CGI	**Entreprise** Article 238 bis du CGI	**Particulier**	**Entreprise**
Taux de réduction	**66%**	**60%**		
100 €	**66 €**	**60 €**	**34 €**	**40 €**
200 €	**132 €**	**120 €**	**68 €**	**80 €**
300 €	**198 €**	**180 €**	**102 €**	**120 €**

Tout don versé en 2020 donne droit à une réduction d'impôt des revenus 2020 à déclarer en 2021.

Seul le montant au-delà de celui de la cotisation est pris en compte pour établir le reçu fiscal

Si paiement par chèque, ceux-ci doivent être libellés à l'ordre du Club d'Escrime de Wattrelos que nous n'encaisserons qu'en décembre 2020.

A remettre au CLUB dûment complété

Certificat médical (sauf vétéran) et autorisation parentale pour les mineurs

Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique d de l'escrime en compétition et en loisir :

Je soussigné(e) .....

Docteur en médecine, demeurant .....

certifie avoir examiné ..... né (e) le .....

et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique apparent **contre -indiquant** la pratique de l'escrime en compétition et en loisir :

Fait à .....le .....

Cachet et signature du médecin

Certificat médical de simple sur classement. Il convient d'être vigilant avant d'accorder un sur classement aux plus jeunes sportifs, qui pourraient être confrontés à des tireurs ayant 3 ans de plus qu'eux (dans un sport d'opposition où le développement physique est important).

Je soussigné(e) .....

Docteur en médecine, demeurant .....

certifie avoir examiné ..... né (e) le .....

et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique apparent **contre -indiquant** la pratique de l'escrime en compétition et en loisir :

Fait à .....le .....

Cachet et signature du médecin

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) ..... père, mère, tuteur, représentant légal (1)

- autorise (2).....
à participer aux activités de l'Association Sportive : Club d'Escrime de Wattrelos
- autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (4).
Fait à .....le ..... Signature :

(1) - Rayer la mention inutile. ,(2) - Indiquer nom-prénom du licencié.(3) - Indiquer nom de l'établissement. (4) - Rayer en cas de refus d'autorisation.

Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS, le mardi et le vendredi soir de 19h00 à 20h30
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

CLUB D'ESCRIME
DE WATTRELOS

A remettre au CLUB dûment complété

Certificat médical Vétéran uniquement

Certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique d de l'escrime en compétition et en loisir spécifique à la catégorie vétéran:

Ce certificat doit être établi par tout médecin, inscrit à l'Ordre des médecins
L'utilisation de ce formulaire est obligatoire pour les escrimeurs nés en 1981 et avant.
Il devra être conservé par le club

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.
Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).
Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption.
Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique de l'escrime. Je sollicite une licence Vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom) .....
Club : ..... Date de naissance : ..... / .... / ..... Catégorie : .....
Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) : .....
Fait le ..... à .....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Certificat médical
Je soussigné(e), ..., docteur en médecine, certifie avoir examiné M ....., né(e) le .... / .... / ..... et, au vu des résultats des examens que j'ai jugés nécessaires et après lui avoir expliqué les risques dus à son âge, je certifie que son état ne présente pas à ce jour de contre indication à la pratique de l'escrime.
Participation possible aux compétitions en catégorie sénior (*) et vétéran : OUI NON
Fait à .....le .... / .... / ..... Signature et cachet du médecin examinateur

(*) Cette mention peut être rayée si la pratique en compétition n'est pas autorisée

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)
Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE.

Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.

Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS, le mardi et le vendredi soir de 19h00 à 20h30
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

CLUB D'ESCRIME
DE WATTRELOS

A remettre au CLUB dûment complété

Convention de signature unique

➢ Saison 2020 / 2021

Afin de valider l'inscription définitive merci de remplir obligatoirement ce document et de le joindre à la fiche d'inscription lors de l'adhésion

Je soussigné _____

☐ Adhérent majeur du Club d'Escrime de Wattrelos
Ou (cocher la case correspondante)

☐ Représentant légal de _____
Adhérent mineur du Club d'Escrime de Wattrelos

Reconnais avoir reçu et pris lecture des documents suivants :

☐ Règlement intérieur en vigueur pour la saison 2020 / 2021

☐ Barème de remboursement des frais de déplacement en vigueur pour la saison 2020 / 2021

☐ Tarifs de réparation des matériels en vigueur pour la saison 2020 / 2021

Par la présente j'approuve ceux-ci et m'engage à les respecter pour la saison 2020 / 2021.

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS, le mardi et le vendredi soir de 19h00 à 20h30
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

A Conserver

Règlement intérieur

➢ Saison 2020 / 2021

Le règlement intérieur du club se doit d'être connu et respecté par tous ses adhérents

Les points importants à garder en mémoire :

- L'escrime est un sport dont les valeurs sont la politesse, le respect et l'esprit sportif. Mon comportement doit correspondre à ces valeurs dès que j'entre dans la salle d'armes.
- Tout manquement caractérisé à la discipline sera signalé aux parents du ou des adhérents mineurs. En cas de récidive, une semaine de mise à pied pourra être prononcée par les membres du bureau et conduire à une exclusion définitive du club si cette sanction ne suffisait pas.
- Le Maître d'Armes et les membres du bureau ont autorité pour maintenir la discipline.
- Toute absence d'un adhérent de moins de 16 ans devra être signalée au Maître d'Armes avant le cours.
- Les adhérents se doivent d'être ponctuels aux cours :
  L'arrivée est prévue 5 minutes avant le début du cours (voir horaires au dos) pour se préparer dans les vestiaires. Il est possible d'arriver plus en avance mais dans ce cas, il vous est demandé d'avoir une attitude correcte dans les vestiaires.
- Les adhérents ne refuseront pas les combats proposés par de futurs adversaires (quel que soit le niveau) et feront les combats imposés par le Maître d'Armes.
- Toute tenue louée au club devra être rendue en parfait état de propreté en fin de saison.
- Tout adhérent n'ayant pas pris soin du matériel loué au club pourra avoir une partie ou l'intégralité de son chèque de caution encaissé.
- Toute casse de matériel loué au club sera facturée à l'adhérent selon le barème des réparations en vigueur fourni en annexe. Les frais de casse de matériel non acquittés en fin de saison seront imputés à la caution.
- Le club est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident survenu à un enfant non pris en charge par la famille après la fin du cours. Les familles ont obligation de venir chercher leur enfant à l'intérieur de la salle d'arme, sans quoi le club se dégage de toute responsabilité civile ou pénale. Exemple : le club n'est en rien responsable d'un accident survenu sur le trajet salle d'armes au parking de la cité des sports si le parent attend son enfant dans sa voiture.
- Les parents confiant leur enfant à une tierce personne pour le transport à une compétition ou un cours devront rédiger, signer et présenter une décharge de responsabilité civile au club.

Les membres du bureau.

Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS, le mardi et le vendredi soir de 19h00 à 20h30
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

CLUB D'ESCRIME
WATTRELOS

Proposition des horaires de cours : saison 2020 2021

Ces horaires répondent au mieux aux catégories et niveaux des adhérents actuels

Rappel des âges
Catégorie M 7 : Eveil escrime 5 - 6 ans
Catégorie M 9 : 7-8 ans
Catégorie M 11 : 9 - 10 ans
Catégorie M 13 : 11 - 12 ans
Catégorie M 15: 13 - 14 ans
Catégorie M 17 : 15 - 16 ans
Catégorie M 20 : 17 - 19 ans
Séniors : 20 ans et +
Vétérans : 40 ans et +

sabre M15 confirmés, M15 et + le vendredi soir
sabre M13 confirmés
sabre M17 et +
sabre M11 confirmés
sabre M7 - M9 débutants
sabre M9 confirmée
sabre M9 débutants
épée M9 à M 11
épée M11 à M15
épée M15 et +
rangement matériel et douches

	10h	11h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
Lundi						17h15-18h30 (2)	18h30 - 20h00		20h30 max	
Mardi							18h00-19h30	19h30 - 21h00		21h30 max
Mercredi			14h00-15h00 (2)	15h00-16h00 (2)	16h30-17h45		17h45-19h	19h00-20h30	21h00 max	
Jeudi						17h00-18h00 (2)	18h15 - 19h30	20h00 max		
Vendredi								19h00-20h30 (1)		21h30 max
								19h-21h		21h30 max

(1) assaut libre selon disponibilité des pistes
(2) Cours EMS (Ecole Municipale des Sports) avec présence d'élèves club

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des inscriptions à venir

Toute dérogation pour participer à un autre cours que celui prévu doit être approuvée du Maître d'Armes et du bureau

Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS, le mardi et le vendredi soir de 19h00 à 20h30
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

CLUB D'ESCRIME
DE WATTRELOS

CLUB D'ESCRIME
DE WATTRELOS

A conserver

Barème de remboursement des frais de déplacement

➢ *Saison 2020 / 2021*

Aux adhérents du club.

Le remboursement des frais de déplacement est soumis à un règlement très strict voté par les membres du bureau et mis à jour chaque saison.
Ne seront remboursés que les déplacements inscrits au ***calendrier FFE*** supérieurs à 250 km du club et hors Ligue HAUTS DE FRANCE, avec optimisation du déplacement le moins cher : train, avion, voiture. Avec une obligation de Covoiturage, selon le barème « à tranches cumulées » suivant :

Compétition individuelle ou équipe :

Montant des frais :	Participation du Club :
➢ Moins de 60 € du montant engagé	➢ 30 %
➢ De 61 € à 150 € du montant engagé	➢ 25 %
➢ Plus de 150 € du montant engagé	➢ 20 %
Le montant de la participation du club, pour le tireur, est plafonné à 150 € par déplacement et à 600 € pour la saison sportive en cours pour le tireur.	

Tout autre déplacement hors calendrier FFE peut fait objet d'indemnisation sous réserve d'accord du conseil d'administration et avec un barème étudié au cas par cas sans que cela constitue une obligation d'indemnisation systématique.

Seuls les frais de route et de logement seront pris en compte, en aucun cas les frais de repas.

Un seul accompagnateur verra ses frais remboursés si un membre du bureau ne peut pas être présent, sauf cas exceptionnel, dans le cadre d'un gros déplacement où plusieurs accompagnateurs sont jugés indispensables par le bureau.

En cours de saison le club se réserve le droit de stopper tout remboursement si cela mettait en péril les finances duc club.

Méthode pour être remboursé :

Il est indispensable de fournir et de remettre à un membre du bureau toutes les factures et tous les reçus datés et signés des dépenses occasionnées pour la compétition (N'oubliez pas de les demander au moment de payer !). Le trésorier du club vous remboursera par chèque et dans un délai d'un mois une partie des frais de déplacement en respectant le barème cité ci-dessus.
Dans la mesure où un membre du bureau ne prend pas en charge cette tâche, il appartient au tireur de fournir les différentes fiches de remboursement qu'il aura correctement renseigné et les remettre à un membre du bureau, de préférence le trésorier.

Exemple et précisions au dos ➔

Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS, le mardi et le vendredi soir de 19h00 à 20h30
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr

CLUB D'ESCRIME
DE WATTRELOS

Exemple de remboursement :
Un tireur individuel déclare : 100 € de frais de déplacement et d'hébergement + 15 € d'engagement
100 € se décomposent comme suit:

- pour les premiers 60 € dans la tranche moins de 60 €, 30% sont remboursés soit 18 €
- pour les 40 € restant dans la tranche 61 à 150 €, 25% sont remboursés soit 10 €

La participation club pour les frais de déplacement sera de 18 € + 10 €= 28 €.
La participation club pour les frais d'engagement sera de 0 €.

Calcul des frais kilométriques pour l'utilisation d'une voiture :
Les frais kilométriques, pris en compte dans la déclaration, doivent être calculés à partir du site www.mappy.fr section note de frais avec les paramètres suivants :

- Véhicule de type « voiture routière ».
- Carburant : gazole prix au litre indiqué sur Mappy au moment du déplacement.
- En trajet le plus rapide.

A ce montant seront ajoutées les sommes indiquées sur les tickets de péages et de parking.

L'accompagnateur pour les tireurs mineurs :
Un accompagnateur est par ordre :

- Le Maître d'Armes
- Un arbitre majeur
- Un membre du bureau
- Un parent validé par le bureau

Le Maître d'armes et l'arbitre sont défrayés à 100% y compris les repas. Les tireurs et accompagnateurs sont défrayés à hauteur du barème en vigueur.

Barème en vigueur

	Voiture Personnelle			
Nombre de tireurs	de 1 à 3	de 4 à 6	de 7 à 9	10 à 12
Maitre d'Armes	1	1	1	1
Accompagnateurs	1	2*	3*	4*
Nombre de véhicules	1	2	3	4

*** Le maître peut se substituer à un accompagnateur s'il souhaite conduire**

	Train ou avion			
Nombre de tireurs	de 1 à 6	de 7 à 12	de 13 à 18	de 18 à 24
Maitre d'Armes	1	1	1	1
Accompagnateurs	1	1	2	3

	Minubus			
Nombre de tireurs	de 1 à 7	de 8 à 15	de 16 à 22	de 23 à 30
Maitre d'Armes	1	1	2	2
Accompagnateurs	1	2*	3*	4*
Nombre de véhicules	1	2	3	4

*** Le maître peut se substituer à un accompagnateur s'il souhaite conduire**

	Hébergement : plafonds maximum de remboursement			
	tireur	accompagnateur	enseignant	arbitre
Hôtel Pers/Nuit + Petit déjeuner	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
repas du midi	0,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €
repas du soir	0,00 €	0,00 €	20,00 €	20,00 €

	Plafonds de remboursement des frais de déplacement *	
	Tireur	Saison / Tireur
Plafond tireur	140,00 €	550,00 €

*** Ces plafonds peuvent être révisés selon les moyens financiers en réserve du club pour la saison en cours**

A conserver

Barème des réparations

➢ Saison 2020 / 2021

L'ATELIER REPARATION DU CLUB

Pièces détachées :

* Tête de pointe	3€
* Sachet de 10 vis	2€
* Embase	3€
* Fil de contact	2,5€
* Ressort	1€
* Garde	Sur devis
* Pommeau	Sur devis
* Coussin	Sur devis
* Poignée droite	Sur devis
* Poignée cross	Sur devis
* Prise de garde	Sur devis

* Lames nues standard : épée 27€, Sabre 20€,

Montage / Dépannage :

* Petite intervention : montage lame électrique, réglage tête de pointe, détection panne…	5€
* Grosse intervention : collage fil de contact sur lame nue + montage lame + montage pointe complète	10€

Notes :

- La réparation des fils de corps ou de masque personnels n'est plus effectuée par le club.
- Il appartient à chaque tireur de vérifier le bon réglage (poids / pige) de son arme et également le serrage correct des vis de tête de pointe et de ses fils de corps.

Pour tout autre renseignement, le Maître d'Armes ainsi que les membres du bureau restent à votre entière disposition.

Les membres du bureau.

Pour tout contact : C E W, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS, le mardi et le vendredi soir de 19h00 à 20h30
Tel : 03 62 28 59 07 Email : escrime_wattrelos@yahoo.fr site web : www.escrime-wattrelos.fr